



communiqué

No:
No.:

105

DIFFUSION:
RELEASE:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 19 DÉCEMBRE 1979

ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE CONTRÔLE COOPÉRATIF DE LA CIRCULATION MARITIME

Un accord pour la mise en place d'un système de contrôle coopératif de la circulation maritime dans la région de Juan de Fuca a été signé aujourd'hui par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, et l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada, Kenneth Curtis.

L'Accord prévoit l'établissement de voies de navigation ainsi que d'un système d'organisation du trafic maritime grâce auquel les navires fournissent des données aux centres de contrôle de la circulation maritime au Canada et aux Etats-Unis et reçoivent en retour des renseignements et des instructions de ces centres.

Cet instrument marque l'aboutissement de plus de dix ans de planification et de coordination et de plus de trois ans de négociations entre gouvernements. Il s'agit là de la dernière en date d'une série de mesures coopératives prises au cours des six dernières années par le Canada et les Etats-Unis pour faciliter une navigation efficace, protéger la vie et la propriété et réduire le plus possible les risques environnementaux que présente le trafic de pétroliers dans les eaux du détroit de Juan de Fuca et du Puget Sound.

La signature de l'Accord ne préjuge pas des décisions tout à fait distinctes consistant à déterminer si les pétroliers devraient pouvoir acheminer le pétrole brut de l'Alaska vers les marchés américains et à fixer le nombre de ces pétroliers, leur taille et les routes qu'ils emprunteraient; les deux pays cherchent plutôt par là à instaurer le système le plus sûr possible tant en ce qui concerne le trafic existant (dont les pétroliers) que le trafic de tout genre qui pourrait venir s'y ajouter dans les années à venir.

Lorsqu'il aura pleinement pris effet, cet accord sur le contrôle coopératif de la circulation maritime dotera le détroit de Juan de Fuca de l'un des systèmes les plus avancés de sécurité maritime dans le monde.

On peut se procurer des notes d'information détaillées à l'intention de la presse en s'adressant au Service de presse.